

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

## ORDRE DU JOUR

- Approbation PV 79 du 10 mars 2025 mars
- Rapports d'activité OT et Tellure
- Démarrage de l'activité à Tellure
- Offre et calendrier des événements à Tellure
- Ressources humaines : 13<sup>ème</sup> mois des employés permanents de l'OT
- Indemnité de régisseur de la Responsable d'exploitation de Tellure
- Dématérialisation : convention avec la Préfecture
- Dématérialisation : prestataire Docaposte pour télétransmission des flux
- Tarifs taxe de séjour
- Nomination d'un nouveau membre du Comité Directeur
- Points divers

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

## DELIBERATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DU VAL D'ARGENT »

Séance du 28/04/2025

Membres votants titulaires représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Luc FRECHARD, Denis PETIT, Jean-Marc BURRUS, Régine ORSATI, Louis BERGER

Membres délégués suppléants représentant la Communauté de Communes du Val d'Argent :

Nathalie ROUSSEL, Noëllie HESTIN, Thomas GOETTELMMANN, Maud PETITDEMANGE, Rémy VOINSON, Gérard FREITAG

Membres représentants titulaires des socio-professionnels :

Jean-Louis BORMANN, Guillaume RUCH, Thomas BELLICAM, Séverine KIEFFEL, Gérard DELACOTE

Membres représentants suppléants des socio-professionnels :

Armelle WILLEMIN, Joseph GAUTHIER, Roland QUINCIEU, Catherine MALECKI

### Participant aux délibérations :

#### 5 membres élus communautaires :

Gaëlle SKOCIBUSIC, Jean-Marc BURRUS, Jean-Luc FRECHARD, Régine ORSATI, Louis BERGER, Gérard FREITAG

#### 5 membres issus du secteur socio-professionnel :

Jean-Louis BORMANN, Gérard DELACOTE, Thomas BELLICAM, Roland QUINCIEU, Catherine MALECKI

#### Excusés :

Denis PETIT, Séverine KIEFFEL, Guillaume RUCH, Nathalie ROUSSEL

Secrétaire de séance : Anne MEYER

Gaëlle SKOCIBUSIC, Présidente de l'OTVA, prend la parole et souhaite la bienvenue aux membres présents.

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP20/2025**

**APPROBATION DU PV 79 du 10/03/2025**

La Présidente propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 mars 2025.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **APPROUVE le PV 79 du 10/03/2025 à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025**

**La Directrice**



REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

### POINT EP21/2025

### RAPPORTS D'ACTIVITE 2024 OFFICE DE TOURISME ET TELLURE

Anne MEYER présente les rapports d'activité 2024 de l'Office de Tourisme du Val d'Argent et de Tellure – joints en annexe.

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'Office de Tourisme du Val d'Argent et de Tellure.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025  
La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE  
- 4 JUIN 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP22/2025**

**DEMARRAGE DE L'ACTIVITE A TELLURE**

Anne MEYER fait le point de l'activité du Parc TELLURE après un mois de fonctionnement.

TELLURE a ouvert ses portes au public pour une nouvelle saison samedi 29 mars 2025.

L'équipe de saisonniers est au complet depuis le 14 avril et compte 3 collaborateurs qui ont déjà effectué la saison 2024 à tellure et 3 nouveaux collaborateurs.

Les chiffres réalisés sont encourageants et dépassent les chiffres constatés à la même époque en 2024

En comparaison aux chiffres de l'ensemble du mois d'avril 2024, au 27 avril 2025

- La fréquentation a progressé de 29%
- Le chiffre d'affaires a progressé de 17%

Un questionnaire a été mis en place afin de connaître

- La durée de séjour des clients accueillis
- Comment les clients ont eu connaissance de Tellure
- La typologie de clientèle accueillie

En parallèle, l'origine géographique des clients est renseignée dans le logiciel de caisse.

Le Comité Directeur, **PREND ACTE** du démarrage de l'activité de TELLURE.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025

La Directrice



REÇU A LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP23/2025**

**OFFRE ET CALENDRIER DES EVENEMENTS A TELLURE**

Anne MEYER expose les événements passés, en cours et à venir à TELLURE.

**Les activités passées et en cours :**

- Exposition de lampes de mineurs animée bénévolement par Frédéric KUHN les 18 et 19 avril
- Exposition de photos de Thierry VINCENT depuis le 17 avril, avec des photos mises gracieusement à disposition
- Concours de dessin TELLURE ET SON UNIVERS FANTASTIQUE ET HISTORIQUE du 25 avril au 15 juin. Les dessins seront exposés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août à TELLURE et les visiteurs estivaux sont invités à voter pour leur œuvre préférée.  
Gains pour les artistes :
  - 1<sup>er</sup> prix : Une partie d'échappée game pour 5 personnes (valeur 115 €)
  - 2<sup>ème</sup> prix : Une session de spéléologie "grande colonne" (valeur 38 € offert par MPI)
  - 3<sup>ème</sup> prix : 2 entrées à TELLURE (valeur 26 €)Gains pour les votants : 10 x 1 entrée gratuite à TELLURE
- Visite VIP pour les hébergeurs du Val d'Argent le 26 avril

**Les activités à venir :**

- Promotion :
  - 3 mai : présence au festival des jeux de rôles à Kaysersberg
  - 1<sup>er</sup> juin : stand au SlowUp à Sélestat
  - 7-8 juin : stand aux Rendez-vous aux jardins à Wintzenheim
- Animations à TELLURE :
  - 14-15 juin : Festival du monde fantastique
  - 25-26 septembre : dîners insolites en partenariat avec ADT
  - 11-12 octobre : salon du bien-être
  - 31 octobre – 1<sup>er</sup> novembre : halloween

Par ailleurs, Nicole BARADEL a noué des contacts en vue de faire réaliser une maquette de la mine, qui pourra être exposée sur place.

Elle mène également une réflexion avec Frédéric KUHN sur une exposition permanente qui a pour thème les mineurs du monde.

Le Comité Directeur, **PREND ACTE** de l'offre et du calendrier des événements programmés par TELLURE et **VALIDE** les activités à venir.

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025

La Directrice



Pour extrait conforme,  
La Directrice



PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP24/2025**

**RESSOURCES HUMAINES : 13<sup>ème</sup> MOIS DES EMPLOYES PERMANENTS DE L'OTVA**

Gaëlle SKOCIBUSIC rappelle les points EP30/06, EP28/10 ainsi que l'arrêté BS/TE/21/11/2024 :

- Point EP28/10

Au point EP30/06, le conseil avait fixé la prime de fin d'année sur la base net imposable du mois de juin pour le salarié. Tous les contrats prennent en compte les charges salariales et c'est en fin de compte le brut imposable qui est versé au salarié depuis 2006. Après un contrôle au niveau de la trésorerie, il s'avère que d'après la délibération prise, le versement de la prime est plafonné au salaire net charges comprises. Afin de régulariser cette situation, il est proposé de fixer cette prime sur la base brute imposable du mois de juin de l'année en cours au prorata de temps travaillé.

- Arrêté BS/TE/21/11/2024

Vu la délibération EP28 de la séance du 2 décembre 2010 du Comité Directeur sur l'application de la prime de fin d'année (base sur brut imposable au prorata du temps travaillé)

Je soussignée, Mme Gaëlle SKOCIBUSIC, agissant en qualité de Présidente de l'Office de Tourisme du Val d'Argent (EPIC), atteste prendre les modalités suivantes concernant la prime de fin d'année des salariées concernées :

Concernant Mme Camille VAXELAIRE en congé maternité depuis le 05/04/2024, puis en congé parental depuis le 28/07/2024, le montant brut sera calculé au prorata jusqu'au 28/07/2024.

Concernant Mme Pamela RODRIGUES, le montant brut est calculé au prorata de sa date d'entrée au 07/03/2024

Gaëlle SKOCIBUSIC propose à l'assemblée délibérante d'étendre le versement de la prime de fin d'année à l'ensemble des salariés permanents de l'OTVA

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE A L'UNANIMITE** le versement de la prime de fin d'année sur la base brute imposable du mois de juin de l'année en cours au prorata de temps travaillé à l'ensemble des salariés permanents de l'OTVA.*

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025**

**La Directrice**



REÇU A LA PREFECTURE

- 4 JUIN 2025

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP25/2025**

**INDEMNITE DE REGISSEUR DE LA RESPONSABLE D'EXPLOITATION**

Actuellement la régie est gérée par Stéphanie BONADONNA. Elle se déplace environ une fois par semaine à TELLURE durant la saison.

Dans la mesure où la responsable d'exploitation est sur place et qu'elle est volontaire pour prendre en charge la régie de TELLURE, Anne MEYER propose de lui confier cette tâche.

Une période de transition est prévue, durant laquelle Stéphanie BONADONNA formera Nicole BARADEL.

Dans un souci d'équité, Anne MEYER propose de verser à Nicole BARADEL une indemnité de régisseur identique à celle que perçoit Stéphanie BONADONNA.

Rappel du point EP02/2022 : versement des indemnités régisseur OTVA et TELLURE :

Selon une remarque récente du Trésor Public, le versement d'une indemnité de régisseur est une faculté et non une obligation pour la collectivité ou l'établissement public local.

De ce fait, une délibération du Comité Directeur doit prévoir la possibilité et les conditions d'attribution de l'indemnité de responsabilité aux régisseurs.

Au sein de l'EPIC OTVA, à ce jour, Mme Stéphanie BONADONNA est nommée régisseur pour l'établissement OTVA dont l'arrêté du 5 mai 2011 stipule en son article 4 une indemnité annuelle de 110 €.

*Article 4 – Melle BONADONNA Stéphanie percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 110 € ;*  
Mme Stéphanie BONADONNA est également régisseur pour l'établissement Parc TELLURE dont l'arrêté du 8 avril 2013 stipule en son article 4 une indemnité annuelle de 320 €

*Article 4 – Melle BONADONNA Stéphanie percevra une indemnité de responsabilité d'un montant de 320 €*  
Gaëlle SKOCIBUSIC propose à l'assemblée délibérante de voter le versement de ces primes « régisseur » selon les arrêtés en vigueur avec un versement au courant du premier trimestre pour l'année N-1

Anne MEYER propose à l'assemblée délibérante

- de maintenir la totalité des primes de régisseur de Mme Stéphanie BONADONNA pour l'année 2025, avec versement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026, soit 110 € au titre de la régie de l'OTVA et 320 € au titre de la régie du Parc TELLURE
- de verser une prime de régisseur d'un montant de 320 € à Mme Nicole BARADEL au titre de la régie du Parc TELLURE avec versement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2026

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE A L'UNANIMITE** le versement d'une indemnité de régisseur d'un montant de 320 € à Nicole BARADEL, responsable d'exploitation de TELLURE et le maintien pour l'année 2025 des indemnités de régisseur de Stéphanie BONADONNA d'un montant de 110 € pour l'OTVA et de 320 € pour Tellure.

REÇU À LA PRÉFECTURE  
- 4 JUIN 2025

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025  
La Directrice



PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

**POINT EP26/2025**

**DEMATÉRIALISATION : CONVENTION AVEC LA PRÉFECTURE**

Le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État dans le département signe avec celui-ci une convention prévoyant notamment :

- l'agrément de l'opérateur de télétransmission (et l'homologation de son dispositif) ;
- la nature et la matière des actes transmis par voie électronique ;
- les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;
- la possibilité, pour la collectivité territoriale, l'établissement public local, le groupement (catégorie auxquels appartiennent notamment les établissements publics de coopération intercommunale), la société d'économie mixte locale (SEML), la société publique locale (SPL) ou l'association syndicale de propriétaires, désignées ci-après par "collectivité", de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

La convention relève de l'engagement bilatéral entre le représentant de l'État et la "collectivité" pour constater, d'une part, l'utilisation d'un dispositif de télétransmission en conformité avec le cahier des charges de la télétransmission (c'est-à-dire homologué) et, d'autre part, pour décliner localement les modalités de mise en œuvre de la télétransmission.

La convention propose un cadre type pour faciliter l'établissement d'une convention entre le représentant de l'État et chaque "collectivité", en vue de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE A L'UNANIMITÉ** le principe de signature d'une convention avec la Préfecture. Il **AUTORISE** la Directrice à signer la convention.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025

La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

### POINT EP27/2025

#### DEMATÉRIALISATION : PRESTATAIRE DOCAPOSTE POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES FLUX

Il est proposé au Comité Directeur de choisir le prestataire Docaposte pour la télétransmission des flux et actes soumis au contrôle de la légalité.

Ce prestataire est déjà utilisé par PREST'ANNICK, le prestataire en charge des saisies de comptabilité publique de l'OTVA.

#### Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein d'un EPIC

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2 ;

Considérant que l'EPIC souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société Docaposte a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

#### Le Comité Directeur, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que la Directrice signe le contrat de souscription entre l'EPIC et Docaposte;
- donne son accord pour que la Directrice signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin ;

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE à l'unanimité** le choix du prestataire Docaposte pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il **AUTORISE** la Directrice à signer le contrat avec le prestataire.

REÇU À LA PRÉFECTURE  
- 4 JUIN 2025

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025  
La Directrice



# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

### POINT EP28/2025

### TARIFS TAXE DE SEJOUR

La CCVA reverse la totalité de la taxe de séjour à l'EPIC, qui se charge d'effectuer le suivi auprès des hébergeurs tout au long de l'année.

Dans ce cadre, des hébergeurs qui ne remplissent pas leurs obligations de déclaration, de collecte et de reversement de taxe de séjour ont été identifiés. Par conséquent l'EPIC propose que la CCVA leur adresse un courrier de rappel de leurs obligations et des amendes encourues, signé par le Président de la CCVA.

Les tarifs de la taxe de séjour intercommunale ont été modifiés en 2024. Ils ont été maintenus en 2025. Pour mémoire, ils sont définis comme suit :

Palaces	2,75 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,53 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,21 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,89 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,67 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,56 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,43 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5,00 % + taxe additionnelle

La taxe additionnelle départementale de 10% s'ajoute à ces tarifs.

La répartition des meublés classés (soumis à un montant fixe) et non classés (soumis à un taux de 5%) est sensiblement la même depuis 2024.

L'EPIC a procédé à des simulations afin d'alimenter la réflexion de l'évolution du montant de la taxe de séjour en 2026 et de conseiller la CCVA. Si les tarifs devaient évoluer en 2026, le vote doit intervenir avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

REÇU À LA PRÉFECTURE

- 4 JUIN 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

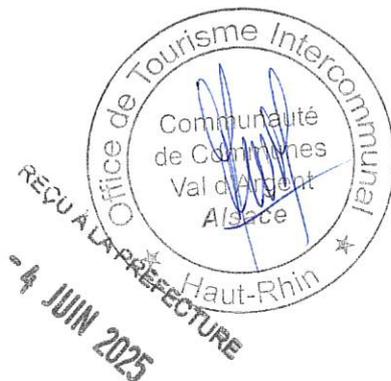
Les tarifs de la taxe de séjour intercommunale, suite à une augmentation de 20%, se présenteraient comme suit :

Palaces	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,84 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,07 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,67 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,52 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	5,00 % + taxe additionnelle

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE A L'UNANIMITE** l'évolution de la taxe de séjour de 20% pour l'année 2026 et fait des recommandations dans ce sens à la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025  
La Directrice



# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

### POINT EP29/2025

#### NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU COMITE DIRECTEUR

Gaëlle SKOCIBUSIC informe le Comité Directeur que Jean-Claude GALMICHE, membre du collège des socio-professionnels, est démissionnaire et qu'il convient de le remplacer.

A ces fins, elle a contacté Cathy MENDEZ, la dirigeante d'ARGASOL, et lui a exposé les modalités de fonctionnement du Comité Directeur.

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, **VALIDE A L'UNANIMITE** la proposition de nomination de Cathy MENDEZ en remplacement de Jean-Claude GALMICHE.

Pour extrait conforme,  
La Directrice

Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025

La Directrice



REÇU À LA PRÉFECTURE  
- 4 JUIN 2025

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

LA PRÉFECTURE  
- 4 JUIN 2025

POINT EP30/2025  
POINTS DIVERS

## Féeries de Noël

Quelques membres du groupe de travail se sont rendus Place des Tisserands et Rue Narbey afin d'envisager le placement des chalets disponibles.

Il est proposé de les répartir place Keufer, rue Narbey, école Aalberg et de consacrer une partie de la place des Tisserands à des jeux pour enfants, la Pâtisserie Hana s'étant proposée pour faire venir un père Noël et de proposer la vente de pâtisseries. Malheureusement aucun lâcher de lanternes ne peut être envisagé suite à l'arrêté préfectoral permanent d'interdiction pris ce printemps.

Une réunion sera prochainement proposée au groupe de travail.

Il convient également de déterminer les tarifs de location 2025 afin de pouvoir contacter des exposants. Il est proposé de maintenir les mêmes montants qu'en 2024, soit

- Local VIP : 70 €
- Local partagé : 60 €
- Chalet : 50 €
- Emplacement nu : 40 €
- Kit 1 table + 2 bancs : 15 €

*Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE la reconduction des tarifs 2024 fixés ci-dessus pour la location d'emplacements aux Féeries de Noël 2025*

## Audit financier TELLURE

La mise en place du tableau de bord avec le CIGAC est en cours.

M. ALBRECH du Bureau de la coordination interministériel et de l'appui territorial nous a informé que les services de la DRFIP ont retenu notre dossier. Nous serons contactés prochainement.

## Proposition de spot publicitaire

Gaëlle SKOCIBUSIC a été destinataire d'une offre préférentielle de campagne TV comprenant la production d'une vidéo de 20 secondes et sa diffusion pendant un mois sur TF1 publicité.

Elle propose de contacter la société de production pour avoir davantage d'informations.

## AJI Groupe – chèques cadeaux AJI-Box

L'OTVA commercialise les chèques cadeaux acceptés par certains commerces de la vallée.

Or des commerçants ont récemment subi des délais de remboursement excessifs (plus de 2 mois), ce qui a amené l'OTVA à suspendre la vente des chèques-cadeaux durant près d'une semaine.

La situation a été régularisée et les ventes de chèques-cadeaux ont repris sous réserve que le prestataire applique des conditions de remboursement acceptables par les commerçants de la vallée.

## Théobald GUFFON

Le prestataire intervenait en 2024 à TELLURE notamment pour faire l'inventaire des minéraux remarquables de la collection et avait monté une exposition photos de minéraux.

Il a informé l'EPIC de la cessation d'activité de sa micro-entreprise et de son souhait de récupérer son exposition.

En 2024 Il n'avait pas effectué l'ensemble des missions prévues dans les devis signés. Il en résulte une économie de 4000 € prévus au budget 2025, qui pourront être affectés à d'autres actions.

Concernant le décrochage de l'exposition photos, un huissier de justice a été sollicité pour effectuer un constat que les œuvres ont bien été récupérées en bon état et dans leur totalité.

# OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE DU VAL D'ARGENT (EPIC)

## PROCES – VERBAL de réunion du 28/04/2025

### Prêt d'une pièce de minerai d'argent à la SPL EVA pour l'exposition prestige de MINERAL ET GEM

Une pièce d'argent natif sera sortie des collections de Tellure le temps de l'exposition prestige de Minéral et Gem 2025.

### Radon

Une première campagne de mesures début 2024 avait fait état de valeurs supérieures aux valeurs tolérées. Une seconde campagne de mesures a été effectuée plus tard en 2024 et a permis de mesurer des valeurs dans la limite des seuils acceptés.

### Eductour 15 mai de 16h à 20h au château Burrus

Annoncé lors de la précédente réunion du Comité Directeur, l'éductour « Rencontres du tourisme en Val d'Argent » intéresse un grand nombre de prestataires touristiques.

Au programme :

- Des échanges avec nos hôtes du Château Burrus,
- Les actions et projets de l'OTVA,
- L'intervention de l'Agence Régionale du Tourisme du Grand Est (ARTGE) pour présenter les différents outils relatifs au tourisme durable,
- Un échange de documentations.

Les rencontres se prolongeront par la visite du château autour d'un apéritif musical.

Les membres du Comité Directeur ont été invités le 25 avril par courriel.

### Association du Patrimoine Militaire

Dans l'affaire qui oppose l'association du Patrimoine Militaire à l'OTVA, l'association a fait appel de la juridiction compétente. L'affaire passe devant le Tribunal d'Instance de Colmar le 2 mai prochain.

### Prochains Comités Directeur

- Lundi 16 juin 2025 à 16h
- La réunion initialement prévue le 8 septembre est avancée au 1<sup>er</sup> septembre à 16h

Le Comité Directeur **PREND ACTE** des points divers évoqués.

Plus personne ne prenant la parole la séance est levée à 18h30

**Pour extrait conforme,  
La Directrice**

**Rendu exécutoire par l'envoi en Préfecture le 26/05/2025**

**La Directrice**





# OFFICE DE TOURISME

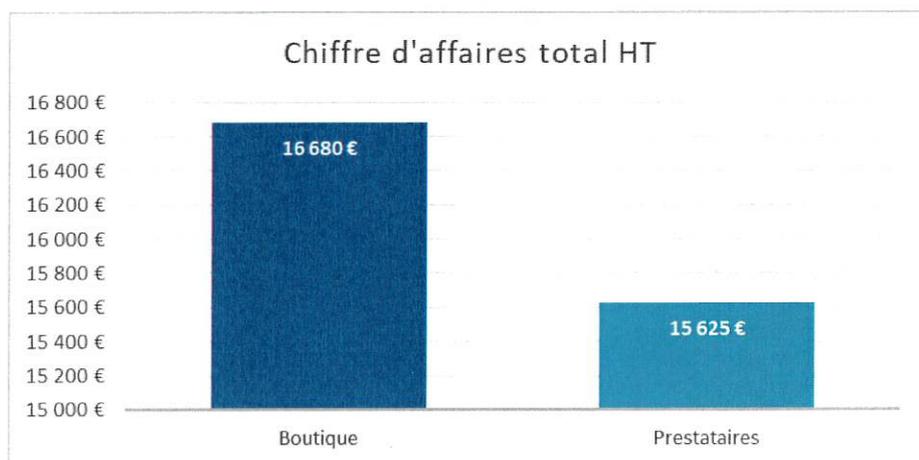
RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2024



BILAN 2024 – PROJETS 2025

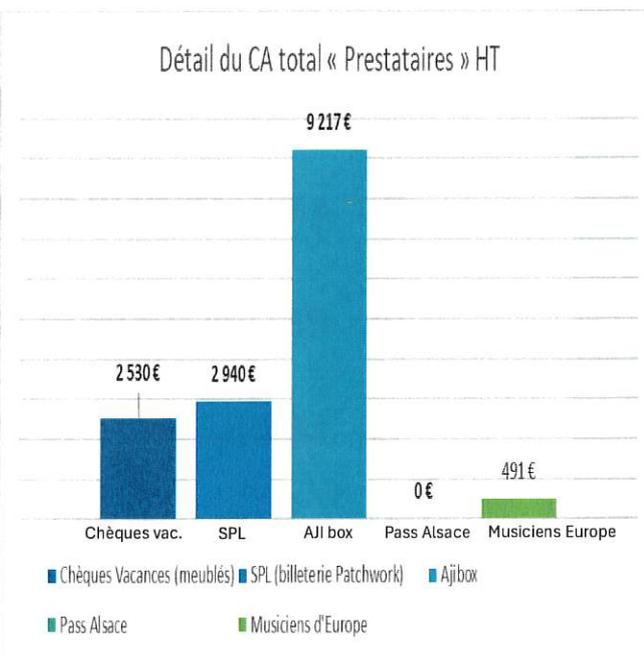
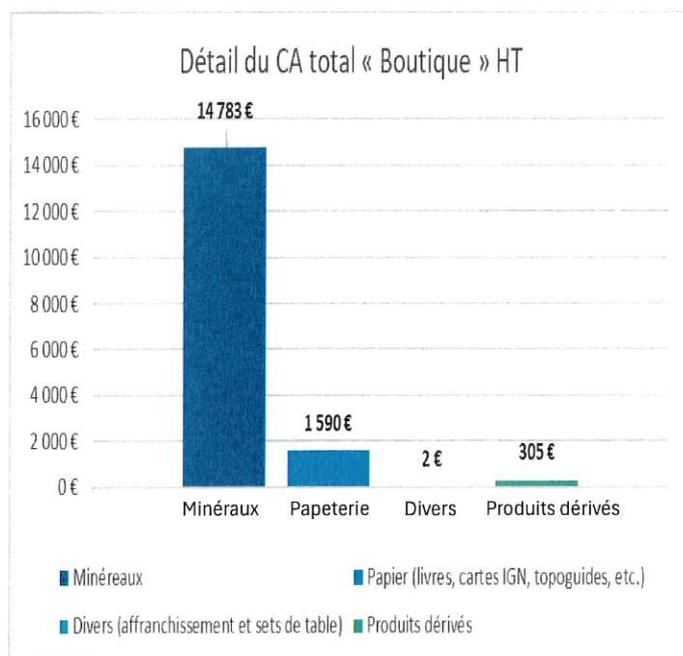
- I. L'OFFICE DE TOURISME EN CHIFFRES
- II. ANIMATIONS TOURISTIQUES
- III. PROMOTION ET COMMUNICATION
- IV. LES REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR
- V. CONCLUSION

# I. L'OFFICE DE TOURISME EN CHIFFRES

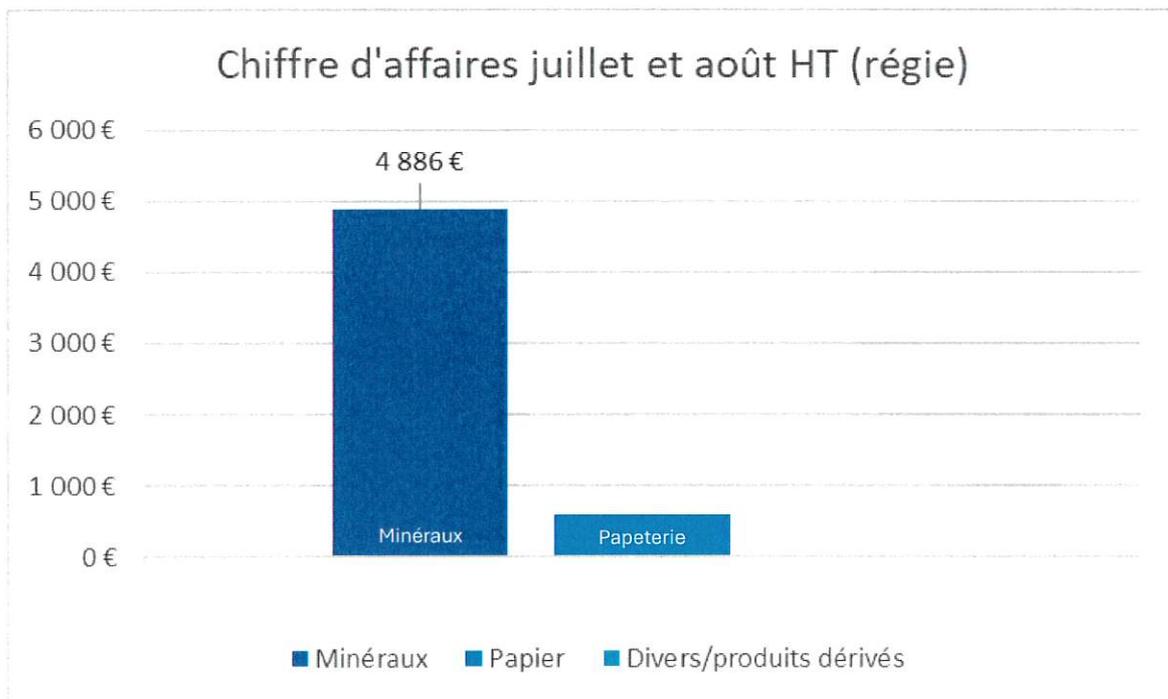


**NB :** L'Office de Tourisme joue le rôle d'intermédiaire de paiement pour le compte de certains partenaires. Le « CA prestataires » représente la somme encaissée et reversée par l'office à ces derniers. Ces recettes ne vont donc pas dans les caisses de l'office. Il s'agit de services rendus sans contrepartie.

2



3



4

Centrale de réservation : chiffre d'affaires total HT

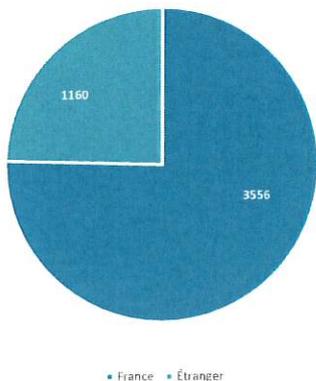


Taxe de séjour : 67 133 € reversés fin janvier 2025 à l'office de tourisme pour l'année 2024

5

- **Nombre total de visiteurs : 4 716**
- **Nombre de visiteurs en juillet et août : 1 744**

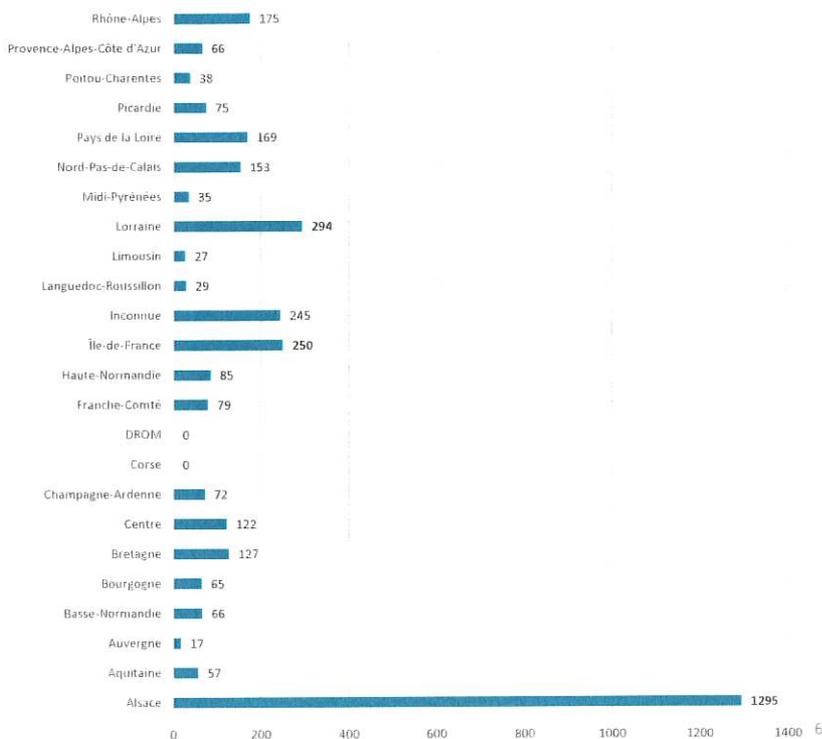
Types de visiteurs



**Principaux marchés étrangers:**

- Allemagne : 395 visiteurs
- Belgique : 132 visiteurs
- Pays-Bas : 107 visiteurs

Nombre de visiteurs par région



## II. ANIMATIONS TOURISTIQUES

### Petits déjeuners de bienvenue

Le petit déjeuner de bienvenue est un moment convivial que l'Office de Tourisme propose tous les lundis à 9h, de mi-juillet à mi-août.

Il remplace les apéritifs de bienvenue des saisons précédentes.

Ce temps de partage associe promotion du Val d'Argent et dégustation de produits locaux. Environ 160 touristes accueillis. **Coût : 234,32 €**



### Soirées guinguette

Chaque jeudi soir en juillet et en août chez des prestataires du Val d'Argent, avec petite restauration et buvette proposées. Ces soirées sont animées par un groupe de musiciens local et de danseurs folkloriques.

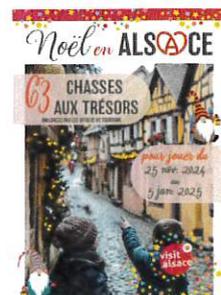
Plus de 800 personnes accueillies.

**Coût : 6160 €**

### Chasse au trésor de Noël

Chaque année, l'Office de Tourisme conçoit une chasse au trésor spéciale pour la période de Noël, qui paraît dans le livret « Noël en Alsace » édité par ADT.

**Coût : 340 €**



### III. PROMOTION ET COMMUNICATION

#### Programme des animations de Noël en Val d'Argent

L'Office de Tourisme a conçu et diffusé au SITV un programme de toutes les animations de Noël

**Coût : 1622,96 €**



#### Salon International du Tourisme et des Voyages

Tous les ans, l'Office de Tourisme participe au SITV. En 2024, les animations de Noël étaient à l'honneur.

**Coût : 1 557,60 € HT**



#### La carte d'hôtes

La carte d'hôtes est issue de la collaboration entre les offices de tourisme du Val d'Argent, de Sélestat Haut-Koenigsbourg et de la Vallée de Villé.

Cette carte, remise gratuitement aux personnes qui séjournent plus d'une nuit dans l'une de ces 4 destinations, offre de nombreuses remises auprès des prestataires adhérents.

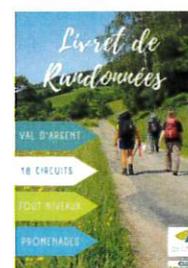
**Coût : 315,60 € HT**



#### Topoguide randonnées pédestres

Depuis 2022, un livret de randonnées imprimable a été créé en interne.

Ce dernier est proposé gratuitement sur notre site internet et mis en vente au prix de 2€ en boutique (version papier).



#### Carte des itinéraires cyclables « L'Alsace centrale à vélo »

Une carte réalisée à l'échelle du PETR, diffusée gratuitement.

12 boucles cyclables, dont 3 dans le Val d'Argent.

Une carte avec les itinéraires EV 5 et EV 15, pistes et bandes cyclables, voies partagées, véloroutes et chemins.

## Le magazine du Val d'Argent

Édité tous les ans, le magazine est un support de promotion phare. Il permet de présenter et de valoriser le Val d'Argent à travers ses multiples atouts.

Édité à **2500 exemplaires**



## Guide des hébergements

Sur le même principe que le magazine du Val d'Argent, l'office de tourisme édite également un guide des hébergements classés par type.

Édité à **500 exemplaires**



## Coûts d'édition, de promotion et de communication

Conception	Edition et impression	Internet et réseaux	Autres médias
Magazine Expérience Val d'Argent 1 500 € HT	Magazine Expérience Val d'Argent 4 400 € HT	Newsletter 2 565 € HT	Image du Val d'Argent : 2 968 € ADT 444 €, LEI 810 €, ADN 744 €, ADOTGE 50 €, RESOT 920 €
Guide des hébergements 400 € HT	Guide des hébergements 1 050 € HT	Contrat hébergement web 432 € HT	SITV 1 557 € HT
Livret Noël 200 € HT	Livret Noël 1 420 € HT	Abonnement Bonjour Alsace 350 € HT	Campagne NRJ Noël 560 € HT
Créations visuelles 175 € HT	Balades ludiques 312 € HT		
Chasse au trésor 340 € HT	Autres 850 € HT		
<b>2615€</b>	<b>8032€</b>	<b>3347€</b>	<b>5085€</b>

**Total : 19 079€ HT**

# IV. LES REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR

## 7 réunions qui ont permis de traiter de nombreux sujets

Extraits des délibérations de réunion du 28-01-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

Extraits des délibérations de réunion du 11-03-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV du 02 octobre (n°68)
- Approbation du PV du 11 décembre (n°69)
- Point budget 2023
- Dépenses d'investissement sur le budget 2024
- Tarifs 2024 Tellure
- Recrutement du Directeur d'exploitation Tellure
- Rémunération Directeur d'exploitation
- Recrutement Mickael Kindbeiter
- Mise à disposition de Fabien Kieffer (technique)
- Mise à disposition de Ludovic Hoerdt (informatique)
- Mise à disposition de Mathias Kelche (direction)
- Parc informatique de Tellure et Cyber sécurité
- Chiffres Tellure au 31 décembre 2023
- Programme des animations Tellure saison 2024
- Point divers

### ORDRE DU JOUR

- Approbation PV 71
- Approbation du compte de gestion 2023
- Approbation compte administratif 2023
- Affectation des résultats de l'exercice 2023
- Approbation du budget prévisionnel 2024
- Contrat de travail de la Directrice d'exploitation
- Attestation d'agrément pour le personnel de Tellure
- Licence 4 : Formation du personnel
- Etude d'impact pour Tellure
- Points divers

13

Extraits des délibérations de réunion du 22-04-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 10

Extraits des délibérations de réunion du 10-06-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

### ORDRE DU JOUR

- Approbation PV 72
- Démarrage de l'activité à TELLURE
- Retour sur les relevés Radon à TELLURE
- Point ressources humaines à l'Office de Tourisme
- Avenant à l'attestation d'agrément
- Offre et calendrier des événements à TELLURE
- Départ à la retraite de Fabien KIEFFER et remplacement
- Points Divers

### ORDRE DU JOUR

- Rapport d'activité 2023
- Décisions Budgétaires Modificatives
- Taxe de séjour
- Frais de mission du personnel
- Situation administrative contractuel de Mathias KELCHE
- Points divers

Extraits des délibérations de réunion du 09-09-24  
Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
Nombre de membres participant aux délibérations : 11

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV 74
- Modification du Rapport d'Activité 2023
- Convention financière CCVA / EPIC
- Indicateurs d'activité : Tellure et animations de l'OT
- Point radon
- Démission d'un membre socio-professionnel du comité Directeur
- Frais professionnels du personnel de l'EPIC
- Point Ressources Humaines
- Points divers

14

Extraits des délibérations de réunion du 14-10-24  
 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
 Nombre de membres participant aux délibérations : 10

Extraits des délibérations de réunion du 02-12-24  
 Sous la présidence de Gaëlle SKOCIBUSIC  
 Nombre de membres participant aux délibérations : 11

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du PV 75
- Concours Nounours et Lutins
- Projet d'installation d'un panneau d'information lumineux
- Adoption de la Convention de partenariat avec la CEA pour le projet Maison du Val d'Argent
- Perspective pour le fonctionnement de Tellure
- Point Ressources Humaines
- Point divers

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation PV 76
- Dépenses d'investissement sur le budget 2025
- Chiffres Tellure saison 2024
- Nomination Directrice de l'EPIC OTVA
- Recrutement responsable exploitation TELLURE
- Point Ressources Humaines à l'Office de Tourisme
- Points divers

15

## V. CONCLUSION

### Analyse

+	-
+ Communication de Noël  + Présence au salon du SITV  + Succès des guinguettes	- Baisse du CA de la boutique 16 680 € en 2024 (-27%) 22 936 € en 2023 (-13%) 26 444 € en 2022  - Baisse du nombre de visiteurs <i>due en partie au mode de comptabilisation</i> 4 716 en 2024 (-30%) 6 741 en 2023 (+ 6%) 6 314 en 2022

12

## Objectifs et projets 2025

- **Maison du Val d'Argent**

Phase de travaux puis mise en place de la Maison du Val d'Argent et de ses services aux habitants, visiteurs et touristes.

- **Rencontre du tourisme au Château Burrus**

Le 15 mai, les prestataires touristiques du Val d'Argent sont conviés à une 1<sup>ère</sup> rencontre au château Burrus, qui permettra d'aborder des thématiques environnementales et l'actualité touristique du Val d'Argent, de découvrir ce lieu emblématique et de réseauter au cours d'un moment convivial

- **Visites accompagnées du château Burrus**

Du 16 juillet au 27 août des visites du château Burrus sont proposées. Elles ont été conçues grâce au service culture de la CCVA et sont accompagnées par une collaboratrice en alternance de l'OTVA.

- **Féeries de Noël**

L'office de tourisme est chargé de l'organisation des Féeries de Noël qui auront lieu samedi 29 et dimanche 30 novembre.

**Merci pour votre attention**





**TELLURE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
2024**



**BILAN 2024 – PROJETS 2025**

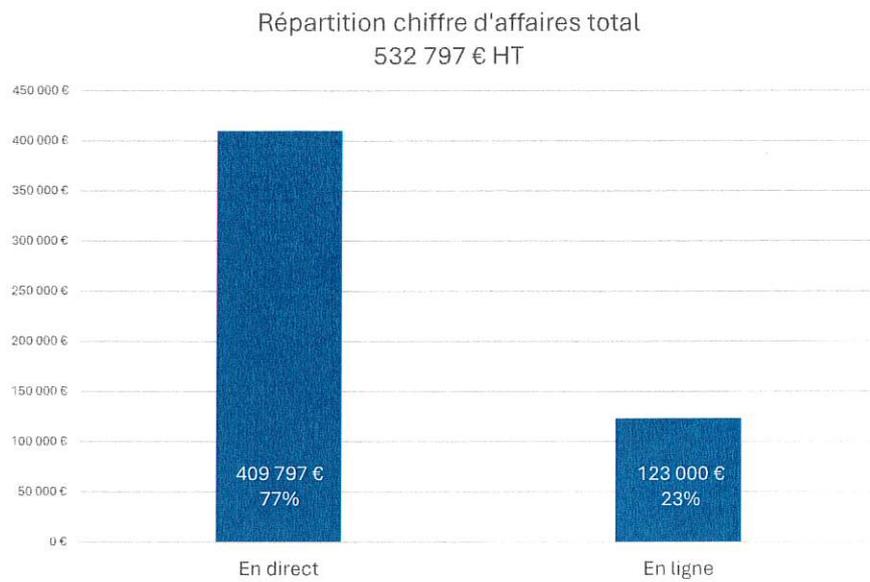
**I. TELLURE EN CHIFFRES**

**II. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

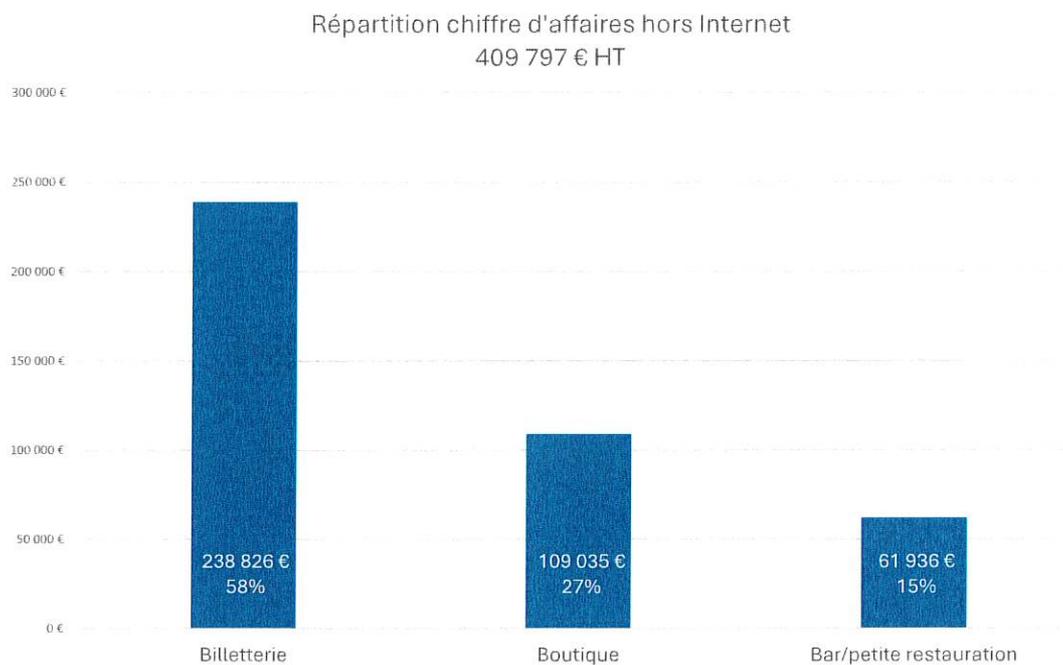
**III. PROMOTION ET COMMUNICATION**

**IV. CONCLUSION**

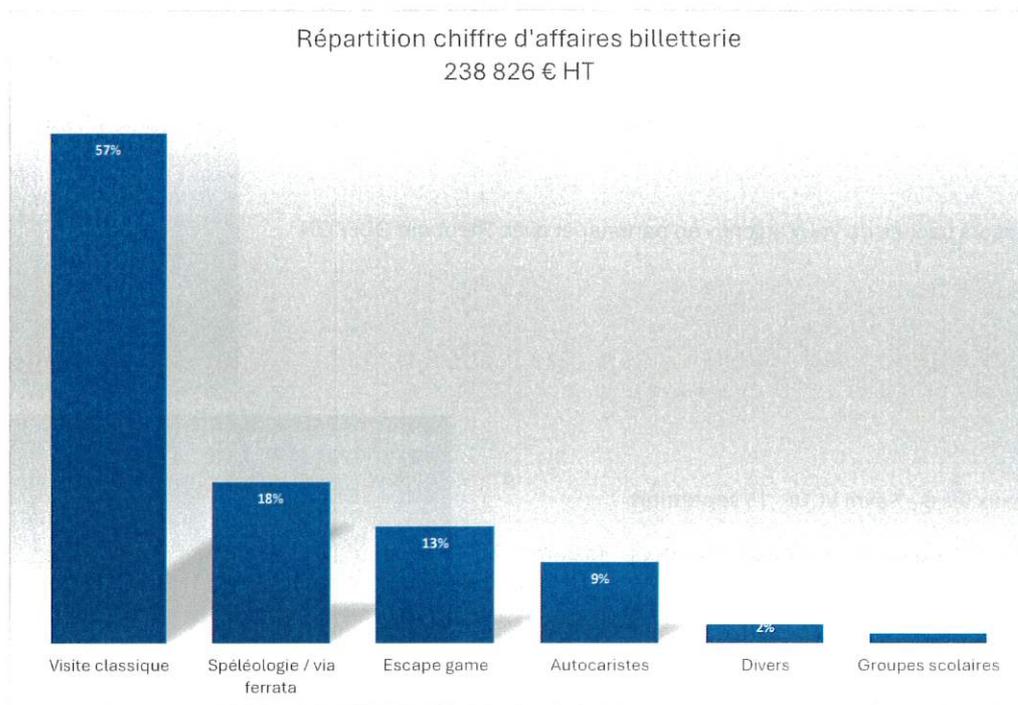
# I. TELLURE EN CHIFFRES



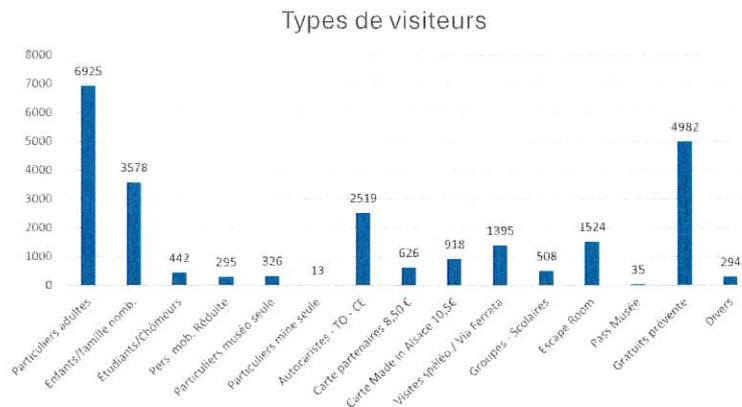
2



3



4



5

## II. DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### EXPOSITIONS

Exposition photo « Trésors cachés du Val d'argent » en partenariat avec Théobald GUFFON



### SALONS

- Bourse aux minéraux les 6 - 7 avril et 14 - 15 septembre
- Exposition « Cristaux » en collaboration avec l'ASAM 15 - 18 août

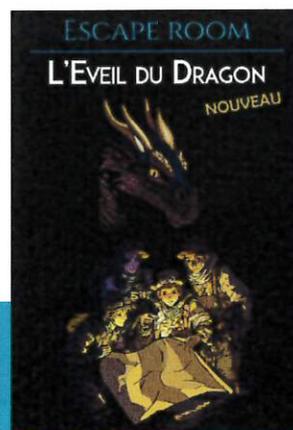


### ÉVÉNEMENTS ET ANIMATIONS

- Les 24h de la biodiversité les 8 et 9 juin
- Festival Vikings les 15 et 16 juin
- Bourse d'échange des micro-minéralogistes le 30 juin
- De la mine aux étoiles le 24 août
- Opération « Dîner insolite » en partenariat avec ADT les 5 et 6 septembre avec le Chef Henri Gagneux du restaurant « La Palette » à Wettolsheim

### NOUVEAUTÉ 2024

- Nouvel escape game « L'Eveil du Dragon »



# III. PROMOTION ET COMMUNICATION

## 1. Canaux de promotion

### LES SALONS

- Festivitas Mulhouse : 31 janvier – 2 février



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

### LES PARTENARIATS



## 2. Canaux et coûts de communication

Conception	Edition et impression	Internet et réseaux	Autres médias
Créations visuels (bâches, flyer, affiches...)	Flyers Spéléo	Campagne NRJ WEB YOUTUBE	Solution REDUCAVENUE 360NRJ (radio, distribution, réseaux)
1 630 € HT	387 € HT	3 860 € HT	4 434 € HT
Bannières Web	Insertion Petit Futé Alsace 2024	Campagne NRJ GOOGLE SEARCH	Campagne Audio
138 € HT	1 500 € HT	8 400 € HT	2 745 € HT
Encarts Bonjour Alsace	Cartes Made in Alsace	Boosts réseaux sociaux	Fournitures DNA
165 € HT	6 053 € HT	220 € HT	580 € HT
	Impression bâches, kakémonos...	Offre Internet et réseaux Made In Alsace	ADT
	253 € HT	990 € HT	300 € HT
	Carte touristique Bonjour Alsace	Partenariat réseaux « Où sortir en Alsace »	Salon Festivitas + forum CE
	3 418 € HT	390 € HT	945 € HT
	Insertions publicitaires	Modifications site internet	
	1 550 € HT	515 € HT	
<b>1933,50 € HT</b>	<b>13 160€ HT</b>	<b>14 375€ HT</b>	<b>9004€ HT</b>

**Total estimé des coûts de communication : 38 472,50 € HT**

# V. CONCLUSION

## ANALYSE

+	-
Des visiteurs toujours très satisfaits de leur visite	- Baisse du nombre de visiteurs 2024: 24 405 -15% 2023: 28 915 -5% 2022 : 30 391 +51% 2021 : 20 066
Un nouvel escape game qui séduit les joueurs	
Des produits à forte valeur ajoutée qui rendent Tellure unique : spéléologie, via ferrata, EVG, EVJF, escape game, dîners insolites	- Baisse du chiffre d'affaires (TTC) 2024 : 615 122 € -11% 2023 : 688 469 € +27% 2022 : 542 852 € +32% 2021 : 411 579 €
Rapprochement avec ASEPAM	Effets « jeux olympiques » et « élections » Tassement de la fréquentation constatée dans la plupart des sites de visites alsaciens

10

## OBJECTIFS ET PROJETS 2025

- Exposition de lampes de mineurs animée bénévolement par Frédéric KUHN les 18 et 19 avril
- Exposition de photos de Thierry VINCENT depuis le 17 avril, avec des photos mises gracieusement à disposition
- Concours de dessin TELLURE ET SON UNIVERS FANTASTIQUE ET HISTORIQUE du 25 avril au 15 juin. Les dessins seront exposés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août à TELLURE et les visiteurs estivaux sont invités à voter pour leur œuvre préférée.
- Visite VIP pour les hébergeurs du Val d'Argent le 26 avril
- Promotion :  
3 mai : présence au festival des jeux de rôles à Kaysersberg  
1<sup>er</sup> juin : stand au SlowUp à Sélestat  
7-8 juin : stand aux Rendez-vous aux jardins à Wintzenheim

- Animations à TELLURE :

- 14-15 juin : Tellure et son monde fantastique  
25-26 septembre : dîners insolites en partenariat avec ADT  
11-12 octobre : salon du bien-être  
31 octobre – 1<sup>er</sup> novembre : halloween

Et aussi ...

Projet de maquette de la mine, qui pourra être exposée sur place.

Projet d'exposition permanente qui a pour thème les mineurs du monde.

**Merci pour votre attention**

